



K2Evasion
Rue d'Azebois, 89
6230 Pont-à-Celles (Thiméon)
Belgique
+32 (0)471/72.91.21
[**k2evasion@hotmail.com**](mailto:k2evasion@hotmail.com)

[**www.k2evasion.be**](http://www.k2evasion.be)

N° d'entreprise : 864.371.750
*(Petite entreprise soumise au régime de
la franchise de taxe → T.V.A. non applicable)*

Compte Dexia : IBAN : BE39 0682 4443 9219
BIC : GKCCBEBB

Conditions générales de location des structures gonflables.

Nos engagements

K2Evasion s'engage à mettre à votre disposition un matériel récent, propre, dans un bon état de fonctionnement et en temps convenu.

La réception du matériel se fait par le client au jour et heures fixées pour la livraison du matériel. L'absence du client ou d'un représentant équivaut à une réception du matériel en bon état de fonctionnement et de propreté irréprochable.

Une aide à l'installation et au repliage du matériel est requise au jour et heures fixées dans le contrat ; soit un homme durant 30 minutes pour le montage et 30 minutes pour le démontage.

Réservation

La réservation est effective lorsque *K2Evasion* a reçu, en retour, une copie du contrat de location dûment signée par l'organisateur/client.

Temps de prestation

Selon la durée du contrat.

Surveillance

Le locataire exploitera le château en bon père de famille. Il veillera à limiter l'accès du château à un nombre raisonnable suivant la taille des enfants.

Il s'assurera que tous les utilisateurs enlèvent bien leurs chaussures ainsi que leur paire de lunettes. Il empêchera que l'on y apporte ou consomme boisson et nourriture. Il interdira formellement d'y fumer ainsi que d'y emporter des objets coupants. Lorsque le château n'est plus sous surveillance directe, entre autres la nuit, le château doit être dégonflé et entreposé dans un endroit sûr.

Placement et enlèvement.

Il se fera par nos soins mais l'emplacement où le château sera monté devra être libre de tout objet et PROPRE. La surface sera plane, sans pente.

Electricité

La fourniture du courant électrique est à charge du locataire. Toutes les structures gonflables, nécessitent une alimentation électrique 220 Volts 16 A située à un maximum de 50 mètres du point de l'animation. Une allonge électrique de 50 mètres est fournie avec la structure gonflable.

Avarie (rare)

- En cas d'avarie constatée au matériel (par exemple pour les structures gonflables, une couture qui lâche, un moteur en panne). Le client est tenu d'avertir immédiatement *K2Evasion* au numéro de GSM : +32 (0)471/72.91.21 Le non-respect de cette clause entraînera que les frais de réparation seront à charge du client et qu'aucune réduction ne pourra être accordée sur base du paragraphe suivant.
- Toute panne ou avarie du matériel signalé dans le délai prévu au paragraphe précédent entraînera une révision du prix de location aux heures réellement prestées.
- Les dégâts causés au moteur suite à l'utilisation d'un groupe électrogène sont à charge du client.
- En cas de perte, vol, destruction ou autre, le locataire s'engage à prendre en charge les frais de réparation ou de remplacement du matériel perdu, volé ou détruit.

Responsabilité

Le matériel loué est sous la responsabilité du client depuis l'arrivée jusqu'à la reprise effective.

Dégâts

Les dégâts constatés au matériel loué, à l'exception de l'usure normale, sont à charge du client. En cas de perte, vol, destruction ou autres, le locataire s'engage à prendre en charge les frais de réparation ou de remplacement du matériel perdu, volé ou détruit.

Assurances

Notre assurance Responsabilité Civile est limitée aux dommages occasionnés par notre personnel ou notre matériel. Nous ne pouvons être tenus pour responsables des accidents dont la cause volontaire ou fortuite n'incombe ni à notre personnel, ni à notre matériel.

Annulation

- En cas d'annulation, le client est tenu d'en avertir *K2Evasion* le plus rapidement possible (voir contrat de location).
- Au cas où le client ne préviendrait pas *K2Evasion* de l'annulation de l'activité, il lui sera redevable d'une somme forfaitaire d'indemnités établie lors de la signature du contrat.

Autorisations et taxes

L'organisateur ou le preneur supportera l'autorisation, les frais et les taxes diverses (communales ou autres).

Litige

En cas de litige, le Tribunal de Charleroi sera compétent.

Responsabilité / Surveillance

Le matériel loué est sous la responsabilité du client signataire depuis le dépôt jusqu'à la reprise effective. Dans le cas où une surveillance serait assurée par nos soins, une offre vous sera faite suivant votre demande.

Repas et collation

Pour toutes animations supérieures à 5 heures, un repas sera servi à l'animateur et une boisson par heure lui sera servie.

Intempéries

Nous ne pouvons être tenus à un dédommagement pour non utilisation totale ou partielle du matériel loué suite aux conditions atmosphériques.